

Prolifération des sachets en plastique non biodégradable au Bénin : sur les traces des hors-la-loi

Il n'a jamais vécu un tel désastre dans la lagune de Cotonou depuis plus de vingt (20) ans qu'il y exerce la pêche. En lieu et place des poissons et des crevettes que Pierre AMOUSSOU pêchait, les mailles de son filet n'amassent désormais que des déchets plastiques majoritairement constitués des sachets en plastique non biodégradable. [Ces déchets, le Bénin en produit cent trente-neuf mille kilogrammes chaque jour \(139 000 kg\).](#)

Un véritable drame écologique et sanitaire, au regard de ce que les sachets en plastique non biodégradable prennent plus de 400 ans avant de se décomposer entièrement dans la nature.



Marché Dantokpa, Crédit Photo : Megan Valère SOSSOU

Selon les données recueillies sur [le site web du Programme de gestion du littoral ouest africain géré par la Banque Mondiale](#), en 2019, soit deux ans après le vote de la loi sur les sachets en plastiques non biodégradables, le Bénin a importé 6,7 millions de kg de plastiques dont environ 89 % de chlorure de polyvinyle et de polyéthylène connus pour leur dangerosité à la santé et à l'environnement.

Deux années avant, soit le 26 décembre 2017, le Bénin a adopté la loi N° 2017 – 39 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non biodégradable sur son territoire. Une loi qui punit toute contravention de personne physique ou morale à une amende de cinq (5) millions à cinquante (50) millions avec un retrait de l'agrément ou de l'autorisation,

du gel et de la confiscation des avoirs.

Même si un décret d'application est venu dispenser certains domaines de cette interdiction, plus de quatre ans après, les sachets en plastique non biodégradable de tout genre ont plus que jamais envahi les surfaces de vente au Bénin. Le marché international de Dantokpa à Cotonou se trouve au cœur de ce trafic avec des grossistes qui commercialisent au vu et au su de tout le monde.

Dame Samira A., la quarantaine, totalise plus de huit ans d'expériences dans le commerce des sachets en plastique non biodégradable. Elle raconte « *Nous commandons les sachets en plastique depuis Lomé parce que les sachets de là-bas sont plus résistants et donc plus prisés par nos clients* ». Les balles de sachets sur son espace de ventes étiquetées « *Top Chaos* » et « *Togo Star* » en renseignent largement.

Elles sont souvent dix à quinze grossistes à s'associer pour lancer deux tonnes de commande chaque mois chez des commerçants togolais, précise-t-elle avant de faire remarquer les deux possibilités pour faire entrer sur le territoire béninois des marchandises stockées discrètement dans des magasins gérés par la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) au sein du marché Dantokpa.

« *Quand c'est une grosse marchandise, nous passons par la faveur des agents de la douane à Hillacondji, mais quand c'est d'une quantité moins importante, nous prenons par les voies frauduleuses parallèles à la frontière* » a-t-elle avoué.

Hillacondji, la grande porte d'entrée des sachets en plastique non biodégradable au Bénin

À Hillacondji, des sachets en plastique non biodégradable sont déclarés biodégradables et passent la frontière. Des sources bien informées évoquent une nouvelle trouvaille pour camoufler et faire entrer les marchandises de sachets en plastique non biodégradable au Bénin. Il s'agit du système « acquis » ou

« escorte douanière » où contrairement à [la note circulaire No3774/DGDDI/DLRI](#), les marchandises passent sans contrôle, au vu et au su des services de conditionnement et de contrôle pourtant assisté techniquement par la société Benin Control SA.



Hillacondji Frontière Bénin-Togo, Crédit Photo : Megan Valère SOSSOU

Le jeu se fait de connivence avec les agents de la douane du Togo et du Bénin. Nous en avons rencontré un du côté du Bénin, pas les moindres. Il a souhaité garder l'anonymat. Pour lui, cela ne gêne en rien si les commerçants des sachets en plastique non biodégradable remplissent les formalités douanières.

D'ailleurs, dit-il, je ne peux pas vous avouer que les sachets plastiques qui passent la frontière sont non biodégradables. Mais ce qui est sûr ajoute-t-il, le douanier n'est pas un laboratoire ambulant pour tester la biodégradabilité des sachets en plastique. « *Il n'existe pas un réactif pour tester la nature d'un sachet plastique et ce n'est pas à l'œil nu qu'on le fera.* » a-t-il laissé entendre.

Les deux courriers de demande d'interview que nous avons adressés à la Direction Générale de la Douane et des Droits Indirects pour comprendre les dispositions prises pour l'application de la loi 39-2017 sont restés sans réponse.

A la frontière d'Hillacondji, il n'existe pas un seul agent de la police environnementale. Sur environ la dizaine d'agents de la police environnementale que compte le Bénin, aucun n'est affecté à cette frontière, selon le Directeur général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, François-Corneille KEDOWIDE.

Au Ministère du Cadre de vie et du développement durable, la lutte contre la prolifération des sachets plastiques non biodégradables se mène avec tact selon Bertin BOSSOU,

Directeur en charge de la Gestion de Pollution et de la Nuisance. Le ministre, dit-il, dans sa politique de lutte a recruté plus d'une vingtaine d'Organisations Non Gouvernementales, réparties dans les 77 communes du Bénin pour renforcer la sensibilisation. À l'en croire, il a également été déployé dans cette lutte la police républicaine, la police environnementale, la douane, les contrôleurs de commerce, des leaders religieux, des producteurs de Pur Water, des chefs d'établissement, en particulier ceux des écoles frontalières.

Outre ces actions, poursuit-il, des descentes ont été effectuées dans les marchés de la Société de Gestion des Marchés Autonomes pour sensibiliser et pour saisir des marchandises de sachets en plastique non biodégradable.



Un des douze détecteurs de sachets en plastiques biodégradable acquis par le ministère du cadre de vie et du développement durable Crédit photo : Megan Valère SOSSOU

Il reste optimiste qu'avec l'acquisition récente de douze détecteurs de sachet en plastique biodégradable, la lutte prendra un autre virage. Ces appareils seront déployés au niveau des postes frontaliers en attendant douze (12) autres qui couvriront l'étendue du territoire national. Bien que décidé à poursuivre la sensibilisation à travers l'information, la formation, il a sans cesse déploré la porosité des frontières qui complique la tâche sur le terrain.

Des voies frauduleuses à la frontière Bénin-Togo

En-dehors de la complicité avec la douane, des commerçants usent de plusieurs stratagèmes pour acheminer les marchandises de sachets en plastique non biodégradable sur le territoire béninois.

Gaël Tchiko est un conducteur de taxi-moto dans la journée et passeur la nuit. Il explique : « *Quand bien même les sachets n'étaient pas interdits, les commerçants avaient pris l'habitude de ne pas déclarer leurs marchandises. Imaginez ce*

que c'est devenu dans ce contexte d'interdiction ». Pour découvrir quelques circuits frauduleux avec lui, il décide de garder notre téléphone éteint dans sa poche pour ne pas se taxer de traître par ses pairs. Nous empruntons une voie embroussaillée passant par Athiémé pour arriver à Fokomé.

À quelques encablures, nous apercevons un véhicule Toyota Picnic immatriculé au Togo en panne, lourdement chargé en provenance du pont d'Athiémé (Frontière Bénin-Togo). À l'intérieur, d'importantes marchandises dissimulées dans le tableau de bord, le repose-tête, les compartiments, des sièges de derrière éventrés contiennent également des marchandises. À force de questionner le conducteur, il fulmine en vernaculaire *« je n'ai rien à vous dire »*. Nous continuons avec Gaël qui indique, *« C'est ici, à Fokomé, que plusieurs produits, dont les sachets en plastique non biodégradable bien dissimulés, arrivent à traverser le fleuve Mono pour le Bénin »*. Une activité très lucrative et très dangereuse, mais le jeu en vaut la chandelle selon notre guide.

Si le trafic passant par Athiémé au Togo est très apprécié des fraudeurs, il n'en demeure pas moins du trafic Lokossa-Azovè-Tohoun-Wantché sans occulter celui fluvial qui passe par Djanglanmè pour Agomé-Glozou ou à Agbannankin pour Batonou.

À en croire notre guide, c'est en réalité par ces voies frauduleuses que la grande partie des marchandises de sachets en plastique non biodégradable tout comme d'autres produits interdits ou contrefaits passent nuitamment avant d'atterrir dans des abris de fortune à Fokomé ou au centre-ville d'Athiémé. Pour les contrebandiers, la frontière n'existe que théoriquement. Ils sont tous autant convaincus qu'il serait difficile pour la patrouille douanière de surveiller 24 heures sur 24 les mouvements au niveau de ces voies frauduleuses.

Des commerçantes rencontrées au marché Dantokpa ont fait savoir que des marchandises proviennent également du Nigéria même si ces derniers sont moins résistants et moins prisés. La

localité de Banigbé dans le département du plateau et la commune de Semè-Kpodji dans l'Ouémé ont été désignées comme porte d'entrée des sachets en plastique non biodégradables en provenance du voisin de l'Est.

L'internet comme facilitateur des commandes en Chine

Les sachets en plastique non biodégradables sont sans frontières. Pour faciliter les commandes, des fournisseurs confirmés en ligne sont mis à contribution sur Alibaba.com. Sur cette plateforme de vente en ligne, des entreprises chinoises proposent plusieurs gammes de sachets en plastique non biodégradable à destination de nombreux pays du monde dont le Bénin, le Togo et le Ghana.

Au nombre des produits proposés, nous avons des enveloppes plastiques à bulbes, des sacs plastiques autoadhésifs, des assiettes jetables en plastique à emporter, des sachets d'eau, des sachets plastiques transparents et de toutes les couleurs avec diverses dimensions allant de 15/23 cm à 40/60 Cm.

Pour Rodrigue RUSTICO, Financier économiste, les dispositions sont claires : un produit interdit ne doit pas avoir la complicité d'un agent. Si c'est le cas, l'agent s'expose et l'importateur aussi. En la matière, explique-t-il, c'est l'économie béninoise et l'environnement qui en souffrent. Il n'est pas surpris de la grande avancée dans la fraude après le vote de la loi. Car soutient-il, ce sont les mêmes acteurs qui sont toujours restés dans cette filière et cela démontre combien de fois les frontières sont perméables.

Le Spécialiste recommande le renforcement de la sécurité au niveau des frontières avant d'inviter chacun à se ranger et comprendre qu'au-delà de l'aspect financier, la protection de l'environnement doit primer.

Dans la perspective de donner aux consommateurs une alternative, le gouvernement, à travers un décret d'application, a autorisé et fixé les conditions

d'installation des sociétés de production des sachets en plastique biodégradable au Bénin. Mais, la mayonnaise tarde à prendre.

« Prêts à faire des sachets en plastiques biodégradables, mais la corde au cou »

Selon Clément KOTAN, Directeur de l'organisation de la société civile dénommée, Unité de Protection de l'Environnement (UPE), aucune des sociétés agréées pour fabriquer les sachets en plastique biodégradable ne peut le faire réellement. Et pour cause, l'investissement serait trop coûteux. Il évoque une somme minimum de 500 millions à 800 millions de Francs CFA.

Par ailleurs, l'amidon, la matière première qui doit servir à la fabrication des sachets en plastiques biodégradables en plus d'être coûteuse est périssable. Les acteurs étants prêts à faire des sachets en plastiques biodégradables, mais la corde au cou, regrette Clément KOTAN.

Tandis que le sachet en plastique non biodégradable du format 40/60 Cm est vendu à 50 Fcfa au marché Dantokpa celui biodégradable du même format est vendu à 250 Francs CFA dans les supermarchés. Un prix inabordable pour le commun des Béninois qui trouve déjà de difficulté à distinguer le bon grain de l'ivraie dans un contexte où tous les sachets en plastique sont vantés de biodégradables.

Félix ADEGNIKA, expert en Eau et Assainissement, relève trois niveaux de contraintes dans cette lutte : Il s'agit du fort ancrage de l'usage des sachets plastiques dans les habitudes des Béninois, de la multiplicité des sources informelles des marchés de sachets en plastiques non biodégradables et de l'absence de substitut en quantité et à prix abordable. Pour y arriver, il propose des actions qui se résument en trois mots. Sensibiliser, Substituer et Sanctionner.

Tant que les sachets plastiques continueront de rentrer dans le pays, les messages de sensibilisation seront dans le vide,

dira Sandra IDOSSOU, activiste environnementaliste. Dans tous les cas, le bilan reste un échec quatre ans après le vote de la loi. Le chemin serait long à moins d'un changement de paradigme à tous les niveaux.

Cet article a été rédigé dans le cadre d'un programme de formation de l'association [Ekôlab](#) Retrouvez [Ekôlab](#) sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Megan Valère SOSSOU

Professeur. Romain Glèlè Kakaï, Biomathématicien : « L'Intelligence Artificielle est une nécessité pour le secteur agricole »



En dépit de sa contribution à l'économie et à la sécurité alimentaire d'une population en pleine croissance, l'agriculture demeure encore conventionnelle dans la plupart des pays africains. Pourtant, des technologies innovantes existent et font le succès du secteur agricole dans plusieurs pays développés. C'est le cas de l'Intelligence Artificielle, encore peu expérimentée et qu'il faudra intégrer au système agricole des pays africains pour plus d'efficacité et de productivité. A travers cette interview, Professeur Romain Glèlè Kakaï revient sur les enjeux au détour du séminaire scientifique que le Laboratoire de Biomathématiques et d'Estimations Forestières (LABEF) a organisé le 25 novembre

2022 sur l'Intelligence Artificielle et l'Agriculture de précision.

Journal Santé Environnement : Le Labef a organisé un séminaire sur Intelligence Artificielle pour une agriculture de précision. Pourquoi une telle initiative ?

Professeur Romain Glèlè Kakaï : Nous avons organisé ce séminaire pour mettre en relief les opportunités que présente aujourd'hui l'Intelligence Artificielle pour une Agriculture de précision. En réalité, l'Intelligence Artificielle, associée à d'autres technologies, peut jouer un rôle essentiel pour aider les pays d'Afrique subsaharienne à atteindre les objectifs de développement durable. Face à la croissance démographique et aux problèmes de sécurité alimentaire qui se pose dans le monde, surtout en Afrique, l'Intelligence Artificielle est une nécessité pour le secteur agricole. L'agriculture conventionnelle, telle que pratiquée dans les pays africains et précisément en Afrique de l'Ouest ne satisfait plus totalement aux besoins des populations. À travers ce séminaire, nous avons voulu regrouper au sein d'un creuset, tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et l'agriculture de précision, dont les Start-up, les chercheurs et les décideurs, afin d'échanger sur l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans les politiques et pratiques agricoles au Bénin. C'est donc l'enjeu majeur de ce séminaire qui n'est que le premier d'une série.

Parlant de l'Intelligence Artificielle et de l'agriculture de précision, pensez-vous que le Bénin est prêt pour développer une telle innovation ?

Professeur Romain Glèlè Kakaï : Je ne dirai pas que le Bénin est totalement prêt pour développer l'Intelligence Artificielle, mais le Bénin fait déjà des efforts dans ce sens. Il existe quelques lacunes qui entravent l'intégration et l'adoption des technologies d'intelligence artificielle de

manière responsable qui, je crois commence à être corrigée grâce à la volonté politique. Vous devez savoir que l'agriculture de précision nécessite un certain nombre de facteurs préalables comme : une bonne couverture Internet, une bonne couverture en énergie électrique, etc. Le Bénin à travers la Stratégie nationale pour l'e-agriculture fait des expériences concluantes en termes d'agriculture de précision. Cependant, des efforts doivent se poursuivre dans ce sens. C'est là, l'importance de la recherche scientifique. Au Labef, cinq doctorants font actuellement leurs travaux de recherche sur l'intelligence artificielle et l'agriculture. En tant que chercheurs, nous devons contribuer à repousser les limites, proposer des solutions à mettre au profit des agriculteurs, par le biais des services de vulgarisation agricole. Et c'est ce que le Labef fait avec l'appui de ses partenaires. J'ai été heureux de découvrir au cours de ce séminaire qui n'est que le premier d'une série, l'engagement des start-ups sur le terrain, aux côtés des chercheurs et des décideurs.

À ce séminaire, en dehors des chercheurs et des start-ups, les acteurs du monde rural ne sont pas représentés. Comment comptez-vous travailler avec cette catégorie d'acteurs pour réussir à implémenter cette technologie de l'Intelligence Artificielle dans l'agriculture au Bénin ?

Professeur Romain Glèlè Kakaï : C'est vrai que les associations de producteurs n'ont pas pris part pour le moment à ce séminaire qui, comme je le disais est le premier d'une série. Cependant, l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et les Start-up sont en contact avec les associations de producteurs qui, comme ils le faisaient par le passé, pourront relayer les conclusions issues de ce séminaire. Toutefois, les prochains séminaires connaîtront la participation et l'implication directe des associations de producteurs.

Quel appel avez-vous à lancer à l'endroit des différents

acteurs, les acteurs politiques surtout ?

Professeur Romain Glèlè Kakai : Je voudrais inviter surtout les acteurs politiques à s'intéresser véritablement dans les recherches que nous menons à l'Université dans le domaine de l'Intelligence Artificielle pour une agriculture de précision et à prendre en considération les résultats et les propositions qui en sont issus.

Propos recueillis par Megan Valère SOSSOU et transcrits par Venance Ayebo TOSSOUKPE

**« 2023 sera une année charnière du PIDACC au Bénin »
WOROU WARA Adamou,
Coordonnateur National du
PIDACC/BN au Bénin**



WOROU WARA Adamou, Coordonnateur National PIDACC/BN Bénin

Renforcer la résilience des écosystèmes et des populations affectées par le changement climatique dans le bassin du fleuve Niger au Bénin, c'est l'objectif du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du fleuve Niger. Plus de deux ans après son lancement officiel par la Banque Africaine de Développement, le gouvernement du Bénin et l'Autorité du Bassin du Niger, nous sommes allés à la rencontre du Responsable au niveau national du programme au Bénin.

Journal Santé Environnement : Bonjour Monsieur, Veuillez-vous présenter s'il vous plaît ?

Je suis WOROU WARA Adamou. Coordonnateur National du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du fleuve Niger (PIDACC/BN Bénin).

Journal Santé Environnement : Comment est-ce qu'on est venu au Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du fleuve Niger ?

WOROU WARA Adamou : Pour en venir au PIDACC, il y avait un projet précurseur. Le Programme de Lutte Contre l'Ensamblage du fleuve Niger dénommé PLCE. Un programme pilote initié et exécuté entre 2007 et 2012 dans trois pays le Niger, le Burkina Faso et le Mali. C'est au regard des résultats obtenus par ce programme qu'il a été décidé de l'étendre dans l'ensemble des neuf pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger. Le PIDACC s'exécute donc dans cet espace. Au plan national, il a été lancé en décembre 2019 pour une durée de six (06) ans.

Journal Santé Environnement : Au menu de ce programme, quelles sont les principales actions prévues et comment se déroulent - elles au sein des communautés ?

WOROU WARA Adamou: Le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du fleuve Niger a trois composantes. La première est liée à la préservation des écosystèmes dans le bassin du fleuve Niger, la seconde à la résilience des populations au changement climatique et la troisième à la gestion de la coordination du projet.

En ce qui concerne la première composante, des actions essentielles sont prévues. Vous savez que la zone a été sujette de déforestation excessive en particulier la portion nationale qui subit des dégradations avec l'agriculture sur brûlis.

Alors, il a été prévu le traitement de plus de 2500 m³ de ravins. Le développement de l'agroforesterie. Les populations sont désormais amenées à faire de la plantation associée à l'agriculture. Donc il y a un certain nombre d'essences qui sont mises à la disposition des populations pour être plantées sur 1000 hectares.

Des travaux de défense et de restauration des sols, de traitement biologique des ravins et des études telles que le schéma directeur du sous-bassin du Niger, portion nationale sont prévus. Des actions de soutien à la couche vulnérable. De façon globale, des sous-projets sont élaborés par les populations et sont financés par le PIDACC selon les besoins. Quelques-uns sont déjà connus à savoir : la zone cynégétique de la Djona, au niveau du parc W et qui fait objet de réhabilitation sur 450 hectares, la rôneraie de Goroubi entre Malanville et Karimama sur 550 hectares pour régénérer le sol.

Journal Santé Environnement : Que dire donc de la deuxième composante qui a trait aux ouvrages ?

WOROU WARA Adamou : Oui, pour être résilient la population a souvent besoin d'ouvrage. Il est prévu également dans la composante 2 du PIDACC, la réhabilitation de quelques micros-barrages à vocation agropastorale. Ils sont au nombre de cinq. La construction des barrages qui seront des infrastructures à but multiples disposées pour l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Ainsi, il est prévu trois barrages, dont un à Dougoulaye (Gogounou), un à Gamia (Bémbereke) et un autre à Dounkassa (Kalalé). En aval de ces barrages, nous comptons aménager 100 hectares par site donc au total 300 hectares à aménager pour les cultures de contre saison et le riz. Dans le même ordre, nous avons des bas-fonds à aménager sur 100 hectares et la réalisation des magasins de stockage des produits agricoles.

Nous avons des infrastructures qui vont en appui à la lutte contre le changement climatique. Par exemple, compléter à la

digue de protection existante, une autre digue sur cinq (05) kilomètres de façon à protéger les populations contre les inondations cycliques.

Il y a deux embarcadères/débarcadères à faire à Malanville et Karimama. Nous aurons à aménager le tronçon de navigation entre Malanville et Karimama pour éviter les noyades.

Puisque le poisson se fait rare dans la zone du bassin du Niger. Un centre d'alevinage sera construit. Aussi, allons-nous développer la pisciculture en cage flottante. Les barrages ont été déjà identifiés bientôt des poissons seront produits en cages flottantes.

La construction de la digue à Malanville nous tient beaucoup à cœur, car par le passé, il y a une digue qui a été réalisée, mais qui ne protège qu'une partie de la population. L'autre partie étant laissée, nous pensons que si nous complétons sur 5 km, elle pourrait réduire les inondations que nous remarquons chaque année à ce niveau. Des hangars et ponceaux sont entre autres infrastructures qui seront réalisées pour la résilience des populations. C'est là, les actions phares sur lesquels nous avançons tout doucement.

Il y a des activités qui ont démarré. D'autres attendent parce que nous sommes en train d'achever le recrutement des gros bureaux d'étude qui vont non seulement réaliser les DAO, mais qui vont aussi contrôler aussi les activités. Nous sommes à la phase presque terminale.

Journal Santé Environnement : Jusque-là, connaissez-vous des difficultés dans l'exécution de ce programme ?

WOROU WARA Adamou : Oui, des difficultés ne manquent pas en matière de gestion de projet. La première difficulté a été l'absence d'un relais terrain. Mais un bureau d'ingénierie sociale est en train d'être recruté pour mettre à disposition des animateurs qui faciliteront les interventions dans les treize (13) communes que couvre le bassin. Ils seront dès

lors, l'interface du projet avec les populations.

L'autre difficulté a été le siège du programme. Dans les documents, le projet doit siéger à Kandi. Nous avons siégé de mi 2020 à mi 2021. Mais il a été constaté que le résultat était difficile à avoir parce que dans le système de passation de marché, il fallait se recourir chaque fois à notre ministère de tutelle. À plus de 700 km de Cotonou, le suivi de nos dossiers a été très difficile.

Ainsi, il a été pris la résolution de déplacer le siège proche du ministère de tutelle afin de liquider les dossiers de passation de marché. Donc, plus tard, on va avoir une antenne mi 2023 à Kandi. L'autre difficulté est liée à la menace terroriste. Nous sommes encore en train de mener des activités surtout à côté du parc W, mais on était obligé d'arrêter. Toutefois, des mesures non moins aisées sont en train d'être prises afin de poursuivre.

Journal Santé Environnement : Quel est la particularité du programme ?

WOROU WARA Adamou : Dans le cadre du programme, nous avons à identifier des couches vulnérables avec qui des actions ponctuelles seront faites. Ces couches vulnérables sont à la fois des groupements de femmes ou des groupements de jeunes qui vont bénéficier d'un certain nombre d'appuis pour des activités génératrices de revenus.

Il y a à Malanville une bonne partie de l'eau envahie par les plantes aquatiques. Au lieu de ramasser ces plantes incessamment, nous allons le transformer en sous-projet. À Malanville, elles seront transformées en compost et utilisées comme fertilisant. À Karimama, ils ont voulu en faire du fourrage pour le bétail.

C'est autant de choses que nous allons développer. Ça ne fait que commencer. Il y a aura des formations à l'endroit des populations à la base. Le compact riz, le compact maïs, et

même le compact blé qu'on va introduire dans la zone. Donc c'est vraiment tout un package d'actions.

Des populations à la base seront amenées à se mettre en groupement pour porter des sous-projets. C'est-à-dire que même si le projet prend fin, les populations peuvent prendre le relais sur la base des acquis.

Par exemple, nous avons traité des ravins à Mamassy Gourma (Karimama). En le faisant, nous avons insisté pour que les populations soient impliquées en termes de main d'œuvre. L'impact socioéconomique et environnemental sur les populations a été énorme. Le ruissellement s'est presque annulé.

Journal Santé Environnement : L'avenir s'annonce donc prometteur pour les populations vivant dans le bassin du fleuve Niger ?

WOROU WARA Adamou : Il faut noter que le Bénin fait partie des pays ayant sorti la tête au plan régional en termes d'avancé. Nous comptons encore redoubler d'efforts. Fort heureusement nous allons commencer 2023 avec les différents bureaux d'étude et le boom sera d'un trait. Les actions que nous menons actuellement témoignent de ce que 2023 sera une année charnière du PIDACC au Bénin.

Journal Santé Environnement : Merci Monsieur le Coordonnateur d'avoir répondu à notre interview

WOROU WARA Adamou : C'est moi qui vous remercie.

Propos recueillis par Megan Valère SOSSOU et transcrits par Constance AGOSSA

Bénin: le Ministère de la santé recrute 37 agents communautaires dans le Borgou et l'Alibori

Dans le souci d'atteindre les Objectifs du Développement Durable, le gouvernement du Bénin a prévu dans son programme d'actions des interventions pour assurer à la population une couverture sanitaire universelle. Pour opérationnaliser cette politique, il a décidé de mettre en œuvre une phase pilote dans six communes des départements de l'Alibori et du Borgou.

Ainsi, le ministère de la santé a annoncé le recrutement de 37 agents de santé communautaires au profit de ces départements. Les candidats intéressés sont appelés à déposer leurs dossiers en ligne via le lien.emploisante.gouv.bj au plus tard le 12 décembre 2022 à minuit.



Plus d'information

Accès aux soins de Santé en

Afrique : Zoom sur la Déclaration de Dakar

Déclaration de Dakar sur l'accès aux soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques équitables, abordables et de qualité d'ici 2030 en Afrique



Une initiative africaine

Cette déclaration est le fruit des réflexions des participants au Symposium International sur le Renforcement des Systèmes de soins Chirurgicaux, Obstétricaux et Anesthésiques en Afrique d'ici 2030 qui a eu lieu à Dakar les 4-6 mai 2022.

Ce Symposium International s'est tenu sous le haut patronage de S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président de l'Union Africaine, présidé par Mr Abdoulaye Diouf Sarr, Ministre de la Santé et de l'Action Sociale du Sénégal et organisé par le Gouvernement du Sénégal et Mercy Ships, en étroite collaboration avec le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique et en partenariat avec l'ONG Internationale Smile Train, le Programme de Santé mondiale, de Chirurgie et du Changement social de l'École de Médecine de l'Université de Harvard, le Collège Ouest-Africain des Chirurgiens, le Collège des Chirurgiens d'Afrique de l'Est, Centrale, et du Sud, l'Université McGill, l'Organisation Internationale Lifebox, le Collège Royal des Chirurgiens d'Irlande et le Centre régional de collaboration pour les soins chirurgicaux de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

Le Symposium International a été organisé en 2 parties :

1) La Réunion des Experts des 4 et 5 mai, présidée par le Dr Marie Khemesse Ngom Ndiaye, Directrice Générale de la Santé

Publique représentant Mr Abdoulaye Diouf Sarr, Ministre de la Santé et de l'Action Sociale du Sénégal et le Dr Pierre M'Pelé, Directeur Régional de Mercy Ships pour l'Afrique au nom Mr Gert van de Weerdhof, Directeur Général de Mercy Ships.

2) La Réunion des Ministres Africains de la Santé du 6 mai 2022 présidée par Mr Abdoulaye Diouf Sarr, Ministre de la Santé et de l'Action Sociale du Sénégal.

L'évaluation de base

Une évaluation de base sur l'accès aux soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques a été réalisée pour donner un éclairage sur l'élaboration de politiques et stratégies basées sur des données objectives. L'évaluation de base concerne les 32 pays à partir d'un échantillon de 609 hôpitaux de district de la région sub-saharienne de l'Afrique. Les participants ont reconnu le soutien exceptionnel du Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique dans la réalisation de l'évaluation de base et l'appui technique à la Réunion des Experts en conformité avec l'accord de collaboration signé le 28 août 2018 entre le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique et Mercy Ships.

De la recherche à l'action politique

Les participants à la Réunion des Experts ont identifié et approuvé les principales conclusions de l'Évaluation de base, formulé des recommandations prioritaires, proposé une feuille de route 2022-2030 sur l'amélioration de l'investissement dans le renforcement des soins chirurgicaux, obstétricaux, anesthésiques et infirmiers en Afrique et élaboré un projet de Déclaration à l'intention des Ministres de la Santé réunis à Dakar le 6 mai 2022.

La Réunion des Ministres

Les Ministres de la Santé, Chefs de délégation et Représentants des pays suivants : Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo,

Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Eswatini, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Sud-Soudan, Ouganda et Togo et le Ministre de la Santé du Somaliland, en tant qu'observateur, ont participé à la Réunion des Ministres Africains de la Santé. Les objectifs de la Réunion des Ministres Africains de la Santé étaient de discuter et d'adopter soumis à leur attention par les Experts : (i) le projet de Déclaration de Dakar sur l'accès aux soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques équitables, abordables et de qualité en Afrique, et (ii) le projet de Plan régional d'actions 2022-2030, feuille de route pour l'amélioration de l'investissement dans le renforcement des systèmes de chirurgie, d'obstétrique et d'anesthésie en Afrique d'ici 2030.

Les participants du Symposium International ont remercié le Gouvernement du Sénégal pour l'accueil et l'hospitalité fraternels, ainsi que pour sa disponibilité et son engagement dans l'organisation du Symposium International. Ils ont également remercié l'Organisation Non Gouvernementale Internationale Mercy Ships pour le soutien technique et financier à la réalisation de l'évaluation de base et à l'organisation du Symposium International.

Conversation présidentielle

Les Ministres de la Santé soumettent à la très haute attention des Chefs d'État Africains réunis à Dakar, Sénégal le 30 mai 2022, un projet de Déclaration sur l'accès aux soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques, équitables, abordables et de qualité en Afrique « La Déclaration de Dakar » et une feuille de route 2022-2030 pour l'amélioration de l'investissement pour le renforcement des systèmes de chirurgie, d'obstétrique et d'anesthésie en Afrique d'ici 2030.

Nous, Chefs d'État des Comores, de la Guinée-Bissau et du

Sénégal, et les Représentants des Chefs d'État du Cameroun, du Congo, et de La Gambie, réunis à Dakar, République du Sénégal à l'occasion de l' 'Africa Celebration' qui commémore les 30 ans de service de Mercy Ships en Afrique, organisée par le Gouvernement du Sénégal et Mercy Ships en étroite collaboration avec le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique, et en partenariat avec l'ONG internationale Smile Train, le programme de chirurgie mondiale et de changement social de la faculté de médecine de l'Université Harvard Cambridge, le Collège Ouest Africain des chirurgiens, le Collège des Chirurgiens d'Afrique de l'Est, Centrale, et du Sud, l'Université Mc Gill, l'Organisation Internationale Lifebox et le Collège Royal des Chirurgiens d'Irlande et le Centre régional de collaboration pour les soins chirurgicaux de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

2. Nous reconnaissons la charge mondiale des maladies pouvant faire l'objet de soins chirurgicaux, mise en évidence par l'adoption des résolutions WHA68.15 et WHA70(22) de l'Assemblée Mondiale de la Santé visant à renforcer les soins chirurgicaux et anesthésiques essentiels d'urgence comme composante de la couverture sanitaire universelle (CSU), les travaux de la Commission Lancet sur la chirurgie mondiale (2015) et l'Objectif de Développement Durable n°3, notamment n°3.8 sur la couverture sanitaire universelle incluant la protection contre les risques financiers d'ici 2030, et en particulier les cibles 3.1 et 3.6 sur la mortalité maternelle et les accidents de la route.

3. Nous reconnaissons également le soutien de l'Organisation Non Gouvernementale Internationale « Mercy Ships » dans la promotion d'une chirurgie sûre en Afrique, apportant depuis 1990 espoir et guérison, et transformant les vies des populations africaines.

4. Nous reconnaissons également les progrès importants qui ont été réalisés au cours des deux dernières décennies en termes d' (a) expansion des services chirurgicaux, (b) expansion des

compétences chirurgicales et croissance de la formation locale des

spécialistes en chirurgie et dans les disciplines connexes, (c) mise en œuvre accrue des politiques et stratégies nationales qui soutiennent les intentions des pays en termes de soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable et un développement potentiel dans un plus grand nombre de pays, (d) accès plus grand aux données sur les conditions et les services chirurgicaux ayant le plus d'impact, grâce à une utilisation accrue des services informatiques et numériques et des systèmes de dossiers médicaux électroniques, (e) augmentation de la disponibilité des services chirurgicaux au niveau des districts dans plusieurs pays.

5. Nous reconnaissons à la suite de l'analyse des résultats de l'évaluation de base, les défis actuels à relever en matière de couverture sanitaire universelle pour les soins chirurgicaux, obstétricaux, anesthésiques et connexes en raison (1) des déficits en termes de ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement des services chirurgicaux, (2) d'importantes lacunes en matière d'infrastructures et d'équipements et une mauvaise répartition au sein des pays, (3) de la faiblesse des services de base et de soutien nécessaires à l'offre de soins chirurgicaux sûrs, il y a pénurie de prestation de services, (4) de difficultés de financement des services de chirurgie, d'obstétrique et d'anesthésie dans le cadre des stratégies nationales de santé, (5) d'absence de réglementation et de structures de gouvernance pour les soins chirurgicaux à tous les niveaux, (6) d'accès limité à l'information, (7) d'efforts insuffisants pour promouvoir bien-être et santé et prévenir les facteurs de morbidité et de mortalité liées à la chirurgie et aux affections connexes, (8) de gouvernance et gestion des soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques à développer.

Les 9 Engagements

1. NOUS DEMANDONS à toutes les Nations de la Région Africaine, aux principaux partenaires nationaux et internationaux et aux acteurs de la santé en matière de sécurité chirurgicale de s'engager à mettre en œuvre les 12 actions urgentes requises conformément à l'annexe 1 de la présente déclaration.

2. NOUS NOUS ENGAGEONS, à impliquer les gouvernements, les parlements, les ministères de la santé, les ministères des finances, soutenus par les parties prenantes essentielles, notamment les éducateurs, les formateurs et les mentors des professionnels de la chirurgie, de l'obstétrique et de l'anesthésie, les associations et sociétés professionnelles de santé, les institutions académiques, les partenaires locaux et internationaux, les organes de régulation des professions de la santé, la société civile et les groupes de défense des droits des patients.

3. NOUS NOUS ENGAGEONS, à intensifier l'investissement dans le renforcement des soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques en Afrique en vue de la mise en œuvre du plan d'action régional 2022-2030.

4. NOUS RECONNAISSONS, que la chirurgie a été une composante négligée des systèmes de santé nationaux et que les Nations partagent les mêmes défis notamment en matière d'infrastructures, de ressources humaines, de financement et de vision stratégique.

5. NOUS NOUS ENGAGEONS, à atteindre l'objectif de la Déclaration d'Abuja d'allouant 15 % des budgets nationaux à la santé.

6. NOUS NOUS ENGAGEONS, à plaider pour la création d'un fonds régional (similaire à celui du Fonds mondial contre le sida, le paludisme et la tuberculose) pour améliorer la mobilisation des ressources en vue de renforcer l'accès aux

soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques.

7. NOUS NOUS ENGAGEONS, à mettre en œuvre la feuille de route 2022-2030 avec ses priorités stratégiques, ses indicateurs clés et son tableau de bord, conformément à l'annexe 2 de la présente déclaration.

8. NOUS APPROUVONS, les conclusions de la réunion des 28 Ministres Africains de la santé de la Région Afrique de l'OMS réunis à Dakar, République du Sénégal, le 6 mai 2022 ainsi que la création d'un groupe de travail scientifique africain pour superviser la mise en œuvre du plan d'action régional.

9. NOUS NOUS ENGAGEONS à nous réunir tous les 2 ans d'ici à 2030 pour évaluer les progrès accomplis, échanger des idées et des innovations, et partager les expériences entre les pays. Les Chefs d'État EXPERIMENT leur profonde gratitude à S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président de l'Union Africaine pour son leadership visionnaire et son engagement pour la santé ; et LUI DEMANDENT HUMBLEMENT de porter à l'ordre du jour de la session ordinaire de l'Union Africaine le sujet important sur les soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques équitables, abordables et de qualité en Afrique afin d'en faire une priorité essentielle de l'Union Africaine.

MANDATENT, S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, en sa qualité de Président de l'Union Africaine, de donner la priorité à cet ordre du jour lors des consultations entre l'Union Africaine et le G20 et le G7 ainsi qu'avec d'autres partenaires stratégiques tels que la Chine, la Turquie, l'Union Européenne, le Japon, l'Australie, le Canada, l'Inde, etc.

Mission de chirurgie cardiaque à cœur ouvert au CNHU-HKM de Cotonou

La septième mission de chirurgie cardiaque à cœur ouvert aura lieu du 16 au 23 septembre 2022 au Centre National Hospitalier Universitaire Hubert Koutoucou MAGA de Cotonou.



Plus d'information, veuillez contacter le 95 94 97 00 / 69 36 71 92 / 66 24 50 71

Megan Valère SOSSOU

Projet Lumière du Bénin : Un grand pas vers la transition énergétique au Bénin

Dans un contexte de réchauffement planétaire avec des émissions de gaz à effet de serre issues de plusieurs secteurs d'activités dont le secteur de l'énergie, le gouvernement du Bénin, à la faveur du conseil des ministres du mercredi 04 mai 2022, a annoncé la mise en œuvre du projet « Lumière du Bénin ».



Ce projet qui, selon l'exécutif, va permettre d'éclairer avec des lampadaires solaires photovoltaïques plus de 1600 km de voies à travers les 77 communes du pays.

Le Bénin semble ainsi se tourner de plus en plus vers les

énergies renouvelables qui, à long terme et avec le même engagement, permettront au pays de Patrice Talon de réaliser la transition énergétique tant souhaité.

En effet, la transition énergétique est, par définition, la modification profonde de nos modes de production et de consommation d'énergie, dans une perspective de développement durable. Autrement dit, la transition énergétique consiste à se passer progressivement des énergies fossiles (polluantes) aux énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien, l'hydraulique, etc, avec pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines en terme d'énergie. Tout comme la transition énergétique, la transition écologique est un modèle de développement durable qui appelle à de nouvelles façons de consommer et de produire pour répondre aux enjeux environnementaux. C'est dire que la transition écologique dépend fortement des sources et types d'énergie produite et utilisé dans les activités humaines.

Le gouvernement de Patrice Talon, à travers le projet « Lumière du Bénin » semble comprendre les enjeux d'une transition énergétique qui est l'inévitable pas à franchir pour parvenir au développement durable. L'éclairage public par des lampadaires solaires contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, contrairement à l'énergie électrique dont la production dépend essentiellement des énergies fossiles (non renouvelables) comme le pétrole, le charbon et le gaz qui représentent 80 % de la production mondiale en énergie, selon l'Agence Internationale de l'Énergie.

Tout comme la Suède, la Norvège et le Danemark qui sont des pays exemplaires et très avancés en matière de transition énergétique dans le monde, le Bénin se montre de plus en plus engagé dans une perspective de transition énergétique qui préserve l'environnement. En témoignent l'installation des quinze mille lampadaires solaires dans le cadre du projet asphaltage et la construction en cours de quelques centrales solaires dans certaines communes du Bénin.

Toutefois, le secteur de Dona Jean-Claude Houssou est loin de

réaliser la transition énergétique, car l'éclairage au niveau national reste dominé par l'énergie électrique. Il est donc nécessaire que les investissements publics en terme d'énergie soient plus orientés vers les énergies renouvelables afin que le passage à la transition énergétique et écologique soit une réalité au Bénin. Il est par ailleurs nécessaire que les entreprises et les citoyens s'engagent à réduire leur empreinte carbone en privilégiant l'utilisation des énergies renouvelables.

Le projet « Lumière du Bénin » est un projet salubre qui marque un pas vers la transition énergétique et écologique. Mais ce pas doit être multiplié par des milliers d'autres si l'on veut inscrire le Bénin au rang des pays les plus écologiques de la planète.

Venance TOSSOUKPE

Lutte contre le SIDA au Bénin : l'USAID appui le ministère de la santé en matériels

Dans le cadre du Plan d'Urgence Présidentielle de Lutte contre le SIDA (#PEPFAR), le gouvernement des Etats Unis à travers l'USAID – US Agency for International Development a offert un appui matériel au Gouvernement du Bénin.



Cet appui est constitué de 17 motos et casques avec des contrats d'assurance d'une année, d'un montant de 30,431,020 FCFA (\$56,000) et 100 ordinateurs avec kits de connections internet d'un montant total de 77 millions FCFA (\$140,000).

Il permettra au Ministère de la Santé du Bénin de mieux fournir des services de santé aux personnes vivant avec le VIH/SIDA mal desservies.

Constance AGOSSA

2e édition des Journées du Secteur Sanitaire Privé du Bénin : la PSSP résolument engagée à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Accroître le leadership de la Plateforme du Secteur Sanitaire Privé du Bénin (PSSP Bénin) pour un ancrage institutionnel plus fort. C'est l'objectif de l'organisation des Journées du Secteur Sanitaire Privé du Bénin (JSSP). La deuxième édition de ce grand événement s'est tenue les 14 et 15 juillet 2022 au Palais des Congrès à Cotonou.



Elle a réuni près de deux cents acteurs du secteur sanitaire privé, soutenue à l'occasion par la présence du Ministère de la Santé et des partenaires techniques et financiers autour du thème « Le secteur sanitaire privé face aux réformes : qualité et sécurité des soins délivrés ».

Dans son mot de bienvenue aux participants, la Vice-présidente de la PSSP, Béatrice RADJI dit être convaincue que ce thème

pourra nourrir des réflexions constructives qui dégagent la valeur ajoutée du secteur privé sanitaire face aux objectifs du gouvernement en matière de la qualité et de la sécurité des soins. Ses journées, affirme-t-elle, participent au renforcement des capacités des acteurs du secteur privé à travers des communications formatives et informatives.

Prenant la parole au nom du Représentant Résident de l'USAID au Bénin, Hugues LOKOSSA, Spécialiste sénior en renforcement du système de santé de cette institution, estime que les journées du secteur de la santé privé constituent la matérialisation de l'une des solutions mise en œuvre par la Plateforme du Secteur Sanitaire Privé pour l'amélioration de la qualité des soins. C'est une occasion en Or qui s'offre une fois encore, dit-il, pour découvrir les différentes actions de la plateforme d'une part, et de ses membres d'autres, mais aussi pour se familiariser avec les réformes dans le secteur de la santé. C'est pourquoi, rappelle-t-il, l'accès au financement du secteur sanitaire privé est l'une des clés nécessaires pour accélérer son développement à travers l'implication de toutes les parties prenantes.

En ouvrant officiellement les journées du secteur sanitaire privé, le Pr Francis DOSSOU, Directeur Général de la Médecine Hospitalière et des Explorations en Médecine, représentant le Ministre de la Santé à l'occasion, s'est réjoui des Journées du Secteur Sanitaire Privé qui, a-t-il reconnu, contribuent à la vitalité et à la visibilité des actions du secteur sanitaire privé du Bénin et à l'amélioration de l'offre des soins. À l'en croire, les Journées du Secteur Sanitaire Privé dénotent de la bonne coopération entre le gouvernement et la PSSP. Chose qui participe au renforcement du partenariat public privé. Il n'a pas manqué pour finir de réaffirmer l'engagement du ministère de la Santé à accompagner les actions de la PSSP.

Pari gagné pour la Plateforme du Secteur Sanitaire Privé du Bénin

Plusieurs communications thématiques, les présentations des actions de la PSSP et de ses membres, des partages d'expériences et le renforcement de capacités des acteurs du privé ont été au menu de cette deuxième édition.

Aux termes des travaux, les participants sont sortis mieux aguerris et satisfaits des différentes interventions de la PSSP et de ses membres. Les Hubs santé ont également levé un coin de voile sur leur expérience dans l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins de santé au Bénin. Dans le même temps, les résultats de la convention signée entre la PSSP et le Ministère de la Santé a été partagé par le Secrétaire Exécutif de la PSSP.

Pour M. FAFEH Pascal, avec cette convention, les rapports entre la PSSP et le Ministère de la Santé se sont beaucoup améliorés et le partenariat public privé fortement renforcé. Selon Dr KOUDJO Tokpanou, Directeur des Établissements Hospitaliers, le secteur privé étant incontournable dans la prise en charge des populations au Bénin, il mérite un accompagnement pour améliorer davantage ses services. « Puisque la qualité n'est pas une fin, c'est un processus qui doit être amélioré au quotidien », affirme-t-il. C'est d'ailleurs la raison qui a motivé, à l'en croire, la mise en place d'un interlocuteur du secteur de la santé privé au Ministère de la Santé, a-t-il justifié.

Pour Jean-Placide AGBOGBA, Chef de Projet l'USAID/PSHPA, c'est un signal fort que la PSSP en collaboration avec l'USAID donne sur la nécessité de dialoguer afin de trouver des solutions pour les problèmes qui minent encore le secteur sanitaire privé au Bénin. Il se réjouit que la PSSP développe de plus en plus de capacité de se faire entendre.

Alexandre ALOVOKPINHOU est un Consultant, formateur et Président du Conseil d'Administration de T'UP Africa. Un modèle de sécurité transport sanitaire permettant de contribuer à la réduction du taux de mortalité maternelle et

néonatale à travers des services ambulanciers. Il est urgent, dit-il, que nous nous mettons ensemble pour proposer des solutions capables de résoudre les besoins des communautés avec l'accompagnement de l'État.

Si cette deuxième édition des journées du secteur sanitaire privé a été une réussite, c'est grâce à la participation active des organisations membres de la PSSP, à l'accompagnement du ministère de la Santé, et en particulier et l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment l'USAID.

Rappelons que cette 2^e édition des journées du secteur sanitaire privé s'est achevée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Plateforme du Secteur Sanitaire Privé du Bénin. Les yeux sont désormais tournés vers la troisième édition.

Megan Valère SOSSOU

Dégradation du pont de Dama à Parakou: Qui pour sauver le quartier Dama du drame

Situé au Sud du quartier Banikanni, le pont de Dama est le principal ouvrage de franchissement qui relie le quartier Dama au reste de la ville de Parakou dans le deuxième arrondissement.



Cependant, le passage sur cet ouvrage continue d'être un véritable chemin de croix pour les riverains, du fait de la

dégradation très avancée du pont. En effet, construit il y a environ une quinzaine d'années sous l'initiative d'un particulier, selon les riverains, le pont de Dama se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation très avancée. Selon Mathieu Ekpo, riverain rencontré sur place, la dégradation du pont est due à la forte densité du trafic et surtout aux fortes quantités d'eau de ruissellement venant du centre-ville.

Ce qui fait que « le pont n'arrive plus à supporter le flux d'eau qui y circule », a-t-il ajouté. Le passage sur le pont devient encore plus difficile en saison pluvieuse, à en croire les usagers. « Quand il y a une grande pluie, il faut parfois attendre jusqu'à deux ou trois heures avant de pouvoir franchir l'ouvrage pour éviter d'être noyé », a laissé entendre Mathieu Ekpo qui précise qu'un cas de décès dû au noyade avait été enregistré l'année dernière, où un riverain, en tentant de franchir le pont, a été emporté et retrouvé mort dans le courant d'eau à plus d'une dizaine de kilomètres du pont.

Ne pouvant pas rester inactifs face à la situation, et vu que les nombreux appels lancés à l'endroit des autorités n'ont jusque-là trouvé aucun écho favorable, selon les riverains, habitants et usagers ont donc pris une résolution. « Nous avons mis en place une coordination composée de volontaires et chaque année, nous essayons d'aménager le pont un tant soit peu à la hauteur de nos moyens », a déclaré Mathieu Ekpo, riverain et membre de ladite coordination.

Au regard de la situation inquiétante de cet ouvrage de franchissement et de l'enjeu que constitue le pont de Dama pour la circulation des personnes et des biens dans la ville de Parakou, ces habitants et usagers lancent, une fois de plus, un appel aux autorités de la mairie de Parakou, de même qu'au gouvernement du président Patrice Talon, afin qu'un aménagement durable soit fait sur le pont de Dama. « Nous demandons aux autorités de nous aider à construire un pont

digne du nom et, si possible, nous aider à bitumer la voie », a laissé entendre François Badabala, un autre riverain rencontré sur place.

Vivement que ces différents appels soient enfin entendus et que des actions conséquentes soient entreprises au niveau de cet ouvrage, avant que le quartier Dama ne soit coupé du reste de la ville de Parakou.

Venance TOSSOUKPE